



EXTRANET ETHIAS

Les codes « risques propres à l'entreprise » Comment et pourquoi ?

Comme vous le savez sans aucun doute, Aceval vous donne en tant que conseiller en prévention, une vision globale sur les sinistres accidents du travail de votre entreprise.

Cette vue sera d'autant plus précise et donc instructive pour l'ensemble des acteurs de la prévention, que les données encodées durant la période considérée auront été complètes.

C'est pour cette raison, qu'Ethias vous offre la possibilité de créer vos propres codes risques au point 47 de la déclaration.

Il s'agit de six rubriques de codes propres à l'entreprise qui peuvent être utilisées par le conseiller en prévention pour qualifier d'une façon plus précise les circonstances d'un accident. En effet, en fonction de la nature de vos activités, de la répartition géographique, du matériel et des machines utilisés ou encore des catégories de personnels employés, vous pourrez lors de la déclaration ajouter des codes qui vous sont propres.

1 Comment s'y prendre ?

En premier lieu, il conviendra, pour chaque rubrique, d'établir préalablement une liste cohérente de codes. Celle-ci permettra un usage aisé lors de la déclaration mais également une adaptation logique en cas de changement au sein de votre entreprise. Chaque rubrique peut contenir un code de 10 caractères alphanumériques. Pour une question évidente d'encodage et de possibilité d'erreur au moment de celui-ci, il est conseillé de donner la préférence à des codes numériques.

Un exemple pourrait-être le suivant :

Codes Rubrique 1 : mode de déplacement

- 010 : à pied
- 011 : à pied en poussant un transpalette
- 012 : à pied en tractant un chariot
- ...

Codes Rubrique 3 : type de lieu

- 020 : dans le hall de production
- 021 : entre le hall de production et le hall de stockage
- 022 : dans le hall de stockage
- ...

Une fois les listes de codes établies, vous avez le choix entre deux possibilités :

- 1) soit vous encodez vos codes lors de la déclaration de tout nouvel accident. Dans ce cas, les codes complétés dans les différentes rubriques sont enregistrés dans le système et vous sont reproposés lors d'une déclaration ultérieure en cliquant sur le mot code.

CODES RISQUES PROPRES A L'ENTREPRISE

Accident de travail

Code	1	Mode de déplacement
010		A pied
011		A pied en poussant vélo/véломoteur
012		A pied avec chariot/conteneur/trolley
014		Vélo

Code	3	Type de lieu
10		Extérieur
11		Accotement
12		Trottoir
13		Route

- 2) soit vous constituez *a priori* une liste de « codes risques propres », que vous pouvez fournir à nos services. Cette liste sera injectée dans le système et vous sera accessible via vos données d'accès confidentielles Extranet. Dans ce cas également, le choix vous sera affiché en cliquant sur le mot « code ».

Si la déclaration a déjà été envoyée, pas de panique ! La possibilité d'encoder vos propres codes vous est aussi ouverte après l'envoi de la DA via la rubrique *Consultation sinistres – Formulaires – Prévention*.

Consultation "sinistre accident de travail"

[Recherche] [Consultation] [Formulaire] [Communication] [Impression D.A.] [Cert. médical vierge]

Périodes d'incapacités de travail

- Victime
- Témoins
- Tiers
- Salaire
- Prévention
- Demande de contrôle médical

N° de sinist...
N° de con...
Téléphone
Interlocuteur
Nom de la victime
Vos références

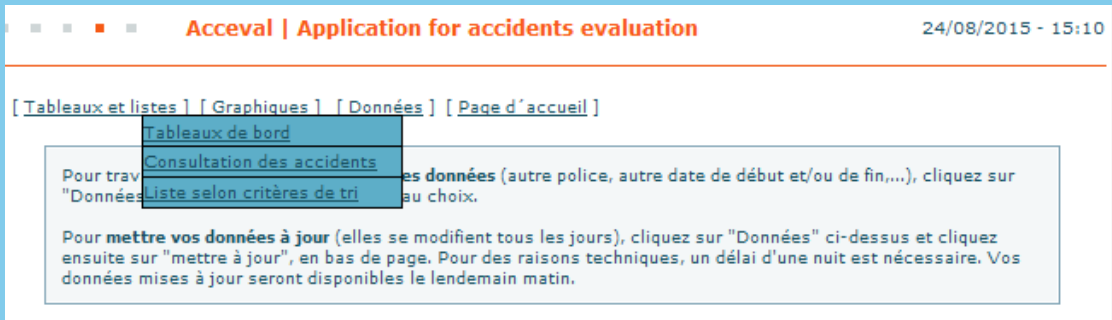
CODES RISQUES PROPRES À L'ENTREPRISE

rubr. 1:	023
rubr. 2:	010
rubr. 3:	12
rubr. 4:	10
rubr. 5:	99
rubr. 6:	03

2 Pourquoi utiliser des codes propres à l'entreprise ?


L'intérêt de l'encodage de tels codes réside dans le fait que les données seront exploitables en aval sous forme de statistiques dans la partie *Prévention - Acceval d'Extranet*. Plus la liste de codes reflète l'organisation de votre entreprise, plus les statistiques que vous pourrez obtenir par l'Extranet seront parlantes pour vous.

Dans la rubrique *Tableaux et listes*, sélectionnez *Liste selon critères de tri*.



The screenshot shows the 'Acceval | Application for accidents evaluation' interface. The breadcrumb trail is [Tableaux et listes] [Graphiques] [Données] [Page d'accueil]. A dropdown menu is open under 'Tableaux et listes', with 'Liste selon critères de tri' selected. Below the menu, there is instructional text: 'Pour travailler sur les données (autre police, autre date de début et/ou de fin,...), cliquez sur "Données" au choix.' and 'Pour mettre vos données à jour (elles se modifient tous les jours), cliquez sur "Données" ci-dessus et cliquez ensuite sur "mettre à jour", en bas de page. Pour des raisons techniques, un délai d'une nuit est nécessaire. Vos données mises à jour seront disponibles le lendemain matin.'

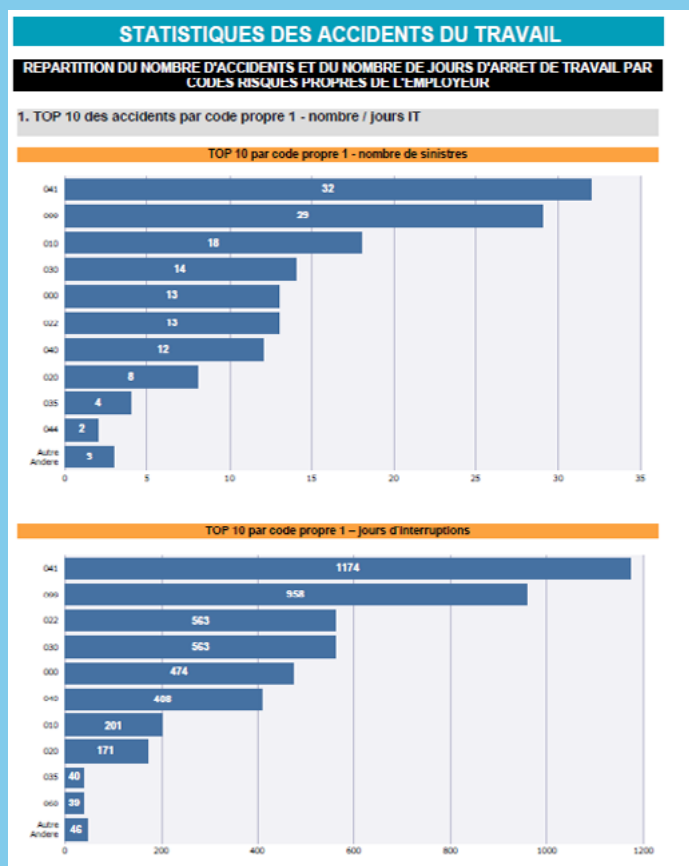
Vous obtiendrez la possibilité de lister les accidents du travail survenus durant la période sélectionnée en fonction des codes risques propres à votre entreprise.



The screenshot shows the 'Acceval | Application for accidents evaluation' interface. The breadcrumb trail is [Tableaux et listes] [Graphiques] [Données] [Page d'accueil]. Below the breadcrumb trail, there is a warning: 'Dans les listes ci-dessous, ne sont repris que les accidents survenus sur le lieu du travail et qui ont été acceptés par Ethias.' Below this, there is a table titled 'Listes AT - triés par :'. The table has two columns and 12 rows of sorting criteria.

Listes AT - triés par :	
Date	Ancienneté dans la fonction
Nom	Département
Code risques propres à l'entreprise 1	Code risques propres à l'entreprise 2
Code risques propres à l'entreprise 3	Code risques propres à l'entreprise 4
Code risques propres à l'entreprise 5	Code risques propres à l'entreprise 6
Code déviation	Code siège lésion
Code agent matériel	Code nature lésion
Code déviation / agent matériel / siège / nature	Code siège / agent matériel / déviation / nature
Code agent matériel / déviation / siège / nature	Code nature / déviation / siège / agent matériel
Nombre de jours d'incapacité temporaire	Dossiers avec recours possible

Dans la rubrique *Profil de vos accidents*, le Rapport 3 donne une ventilation du nombre des accidents et des jours d'arrêt de travail suivant les codes risques propres que vous avez implémentés pour catégoriser vos sinistres.



Pour l'établissement du rapport annuel, les codes propres peuvent également vous permettre d'isoler vos entités juridiques afin que les calculs des taux ne tiennent compte que des accidents du travail y afférents.

Rapport annuel

Veillez sélectionner des données sur lesquelles vous voulez établir le rapport

Police(s) / Année / Mois

Police Toutes

06

06

06

06

Année 2014

Code propre 1 [Code](#)

Code propre 2 [Code](#)

Code propre 3 [Code](#)

Code propre 4 [Code](#)

Code propre 5 [Code](#)

Code propre 6 [Code](#)

Enfin, comme pour l'établissement de votre rapport annuel, les calculs du taux de fréquence et du taux de gravité pourront eux aussi être déterminés en fonction du/des code(s) risque(s) propre(s) que vous avez choisi(s).

Calcul des taux de fréquence et de gravité

Renseignements concernant les accidents survenus sur le lieu de travail

Police(s) / Année / Mois

Police

Toutes	<input checked="" type="checkbox"/>
06	<input checked="" type="checkbox"/>
06	<input checked="" type="checkbox"/>
06	<input checked="" type="checkbox"/>
06	<input checked="" type="checkbox"/>

Année

Mois

Code propre 1 [Code](#)

Code propre 2 [Code](#)

Code propre 3 [Code](#)

Code propre 4 [Code](#)

Code propre 5 [Code](#)

Code propre 6 [Code](#)

Exposition aux risques

Nombre d'heures d'exposition aux risques au cours de l'année ou du mois, c'est-à-dire le nombre total des heures prestées au cours de l'année ou du mois, y compris les heures supplémentaires

Employés

Ouvriers

Total

N'hésitez donc pas à créer vos propres codes risques, car plus vos déclarations seront précises, meilleure sera la vue a posteriori sur la nature de vos accidents. En conséquence, vos mesures de prévention seront d'autant mieux adaptées aux risques réels et concrets existants sur le terrain.